



Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville : les grands axes du rapport de synthèse

La concertation nationale sur la politique de la ville, engagée par le ministre délégué à la Ville François Lamy, en octobre 2012, a mobilisé **quelque milliers d'acteurs**, professionnels, élus, citoyens, associations... ce qui en fait une concertation d'une ampleur sans précédent sur la question des quartiers en difficulté.

Le 31 janvier 2013, **un rapport de préconisations** a été remis au ministre. Il plaide pour la mise en œuvre de **deux réformes principales** : la réduction du nombre de territoires bénéficiant des crédits de la politique de la ville afin de mieux cibler les problèmes de ces territoires et de répondre à leur complexité ; et l'élaboration de nouveaux contrats entre l'Etat et les collectivités qui, contrairement aux contrats actuels, incluraient à la fois la dimension urbaine et la dimension sociale.

S'agissant des mesures destinées à faire face aux difficultés des habitants des quartiers ciblés, le rapport préconise, par ailleurs, de **mettre l'accent sur tous les sujets à la fois** (éducation, emploi, sécurité, santé, ...) et **de manière transversale**, en fixant des priorités d'action adaptées aux besoins.

> Une concertation de grande ampleur

- une trentaine de réunions de 200 personnes, en 3 groupes de travail et 3 séances plénières, en présence du ministre délégué à la Ville
- 700 cahiers d'acteurs remplis par des élus, associations et habitants
- 4 Rencontres Avis Citoyens en présence du ministre délégué à la Ville à Bobigny, Rennes, La Seyne-sur-Mer, Strasbourg réunissant 400 personnes à chaque fois
- 2 tables rondes thématiques sur l'Ile-de-France et les Outre-mer réunissant plus de 200 personnes

Une concertation qui se poursuit avec :

- la mission Participation des habitants confiée à Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache
- une étude IFOP sur les attentes et les besoins des habitants

> Moins de territoires concernés mais mieux ciblés

- définir les territoires cibles qui concentrent le plus de difficultés et qui bénéficieront des crédits de la politique de la ville

- maintenir, en parallèle, l'existence de périmètres d'action plus larges qui bénéficieront des crédits de droit commun parce que les politiques publiques qui y sont développées ont un impact sur les habitants des quartiers
- identifier des territoires de veille qui sortiraient de la géographie actuelle mais resteraient identifiés comme fragiles et bénéficieraient des crédits de droit commun dans le cadre de contrats de ville.

> Des contrats de ville de nouvelle génération

- pour plus d'efficacité, une **nouvelle génération de contrats de ville** qui, contrairement aux contrats actuels trop cloisonnés, **met en cohérence toutes les dimensions : sociales, urbaines, économiques et environnementales, dans un projet de territoire unique**
- un contrat où sont **inscrits prioritairement les engagements des politiques publiques de droit commun** de l'Etat et des collectivités territoriales, et qui s'articule avec les autres contrats du territoire (contrats locaux de santé, fonds structurels européens, planification des transports...)
- un **pilotage par l'intercommunalité, qui fédère** les communes, les départements, les régions, et associe les habitants. Le rôle de l'Etat est réajusté au profit d'une organisation locale plus resserrée et mieux coordonnée
- **un contrat qui rompt avec une logique descendante** et qui part des besoins du terrain **tout en s'inscrivant dans un cadre national souple**. Objectifs : favoriser l'initiative locale, simplifier les financements, en particulier ceux des associations.
- **des contrats et des actions mieux encadrés et mieux évalués** par des équipes projet à partir d'un socle d'indicateurs communs.

> Agir sur tous les domaines de manière transversale et coordonnée

- l'emploi, l'éducation, le développement économique, la sécurité, la santé, l'action sociale, la culture, le sport doivent rester des domaines d'intervention prioritaires
- ces domaines d'intervention prioritaires doivent être abordés de manière transversale, comme par exemple la lutte contre les discriminations qui doit être inscrite dans les contrats de ville, ou encore la participation des habitants qui est requise dans les opérations de rénovation urbaine
- la participation des habitants doit pouvoir s'exercer véritablement, il faut créer les conditions en capitalisant sur les expériences réussies avec, par exemple, les conseils de quartiers, les conseils de développement, ou encore les associations de locataires.